



Cuzieu

MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 14

Votants 14 + 2 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 07 DÉCEMBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 02 décembre 2022

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - ~~Laïla GAUTHIER~~ - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - ~~Nadège JACHEZ~~ - ~~Ivann LECOURT~~ - ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Laïla GAUTHIER à Véronique MOUNIER
Ivann LECOURT à Gérard LECLERCQ

Excusés : Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Lucie TEPPE DUPELOT

Secrétaire de séance : Gérard LECLERCQ

DEMANDE DE SUBVENTION 2023 – ENVELOPPE VOIRIE

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre du programme voirie 2023.

Le programme porte sur la remise en état du chemin de Bel Air et de la route de Saint Galmier et la reprise de voirie et la création du réseau d'eaux pluviales rue des Luttons.

Le montant prévisionnel des travaux est de 26 356.00 € H.T., soit 31 627.20 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider la demande de subvention au titre du programme voirie 2023, pour une dépense prévisionnelle de 26 356.00 € H.T.
- De mandater Monsieur le Maire pour déposer le dossier
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- Valide la demande de subvention au titre de l'enveloppe Voirie 2023, pour une dépense prévisionnelle de 26 356.00 € H.T.
- Mandate Monsieur le Maire pour déposer le dossier
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023.

Le Secrétaire de séance
Gérard LECLERCQ

Le Maire,
Jean-François RASCLE,



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Affichage : 14/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

